

PARRAINAGE DU

RÉGIMENT MÉDICAL

La démarche a été initiée, grâce à des relations privilégiées, il y a près de trois ans par des discussions informelles avec les derniers chefs de corps du Régiment Médical.

Finalement une candidature officielle a été déposée pour agrément final par le chef d'état-major de l'Armée de terre, ainsi que par l'association des Villes Marraines des Forces Armées qui compte déjà 120 collectivités marraines pour l'armée de terre, l'armée de l'air et la marine nationale. Le processus a été long et compliqué, mais les éléments se débloquent progressivement, permettant d'envisager de concrétiser officiellement ce parrainage en 2020.

La décision d'agrément prise par le Chef d'Etat-Major de l'armée de terre s'impose ipso facto à tous les personnels de l'armée de terre. Cette décision qui engage notamment l'Autorité militaire envers la collectivité territoriale, dans notre cas la commune de Meximieux, conduit l'unité filleule, le Régiment Médical, à rechercher constamment les opportunités visant à maintenir et développer les échanges avec la commune marraine et en fait la société civile. Un élu de la collectivité marraine est désigné par arrêté municipal, ayant en charge le suivi, les relations avec l'unité filleule et son commandant en particulier, pendant la durée du mandat électoral. Cet élu peut ainsi assurer une continuité relationnelle, car les chefs de corps changent eux tous les deux à trois ans.

Concrètement, ce partenariat peut s'exercer de nombreuses manières par des échanges sportifs, des événements culturels, par une présence accrue et privilégiée de l'unité militaire aux cérémonies et commémorations, par l'organisation pour les élus municipaux de journées d'information ou de démonstration sur les capacités militaires, les missions et les enjeux de la défense.



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) regroupe 53 communes, elle est administrée par 128 conseillers communautaires dont 7 élus de Meximieux, dont Christian BUSSY vice-président et Elisabeth LAROCHE en charge des «Finances, Budget et transfert de charges».

La CCPA agit selon 2 axes, le premier par des réalisations directes dans ses domaines de compétences ou par des fonds de concours permettant de financer les projets présentés par des communes.



Dans le cadre de ses compétences, la CCPA réalise et commercialise les zones d'activités artisanales et industrielles. Pendant ce mandat, la zone d'activité des Granges a été réalisée. 11 hectares accueillent 20 nouvelles entreprises, 2 hectares sont dédiés au monde médical avec 57 praticiens.

A titre d'exemple, la CCPA gère les déchetteries au nombre de 8 réparties sur le territoire. Elle a conçu la nouvelle déchetterie de Meximieux dont la capacité a doublé en 2018.



Dans le domaine de la mobilité, la CCPA a réalisé la piste cyclable entre Meximieux et Villieu pour un montant de 700 000 euros. De plus Meximieux a obtenu le financement à hauteur de 50% des pistes cyclables intra-muros dont l'aménagement de l'avenue du Dr Berthier.

Au-delà des projets, la CCPA accompagne les associations sportives avec des subventions liées aux résultats ainsi que les projets culturels à rayonnement intercommunal, notamment la programmation culturelle de l'Office Municipal de la Culture et les week-ends de la danse organisés par l'Ecole de Danse de Meximieux.

Enfin la CCPA reverse 1 360 000 euros par an au budget communal sous la forme de la dotation de solidarité communautaire et des différents fonds de concours.

Être élu communautaire implique à la fois de défendre les projets de sa commune et de comprendre les enjeux et l'intérêt général, démarche indispensable au développement de notre territoire.